

Procès-verbal du conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers

du 10 février 2013 – 14h30

Affaire suivie par MM BOUCHAND et COSTA
PV2014.02.10

Adopté avec la modification suivante :

Point 3 : la phrase suivante : « M. le Président ajoute que, le président du COSP étant membre du CE, il sera porteur de la voix de son instance. » est remplacée par : « M. le Président ajoute que, le président du COSP peut être membre invité du CE, il est alors porteur de la voix de son instance. »

Par courrier du 27 janvier 2014, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le lundi 10 février 2014.

Nombre de présents : 18 – Nombre de procurations : 7

Etaient présents :

Membres élus :

- Mme Elvire DIAZ, PU, UFR Lettres et langues, UP ;
- Mme Fanny RENARD, MCF, site ESPE de la Charente, UP ;
- M. Jacques BOUCHAND, MCF, site ESPE des Deux-Sèvres, UP ;
- Mme Lydie TAHO-TAZA, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP ;
- M. Bruno DEFEVER, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP ;
- M. Mario COTTRON, Directeur de l'ESPE.

Représentants des étudiants :

- Mlle Maud TALLET, M2 1^{er} degré, site ESPE des Deux-Sèvres.

Représentants de l'université de Poitiers :

- M. Jean-Philippe BIOLLEY, Assesseur pédagogique, UFR SFA ;
- M. Francisco FERREIRA, Assesseur pédagogique, UFR LL.

Représentants de l'université de La Rochelle :

- M. Patrick MOTILLON.

Personnalités extérieures :

- Mme Anne-Marie BORREGO, Proviseure du lycée Guez de Balzac, Angoulême ;
- M. Thierry MARCHIVE, IA-IPR, Rectorat de Poitiers ;
- M. Matar MBAYE, CNED ;
- Mme Valérie DECROIX, MGEN ;
- Mme Annick VALETTE ; MAIF ;
- Mme Nicole PELLEGRIN, ESEN ;
- Mme Elise PATOLE-EDOUMBA, Conservateur du Muséum d'Histoire naturelle de La Rochelle ;
- M ; Eric ESPERET, Président du CE.

Etaient représentés :

- Mme Virginie LAVAL, Assesseure pédagogique, UFR SHA, procuration à M. FERREIRA ;
- Mme Dominique HENRY, PRCE, site ESPE des Deux-Sèvres, UP, procuration à Mme DIAZ ;
- Mme Valérie NOUVIALE, PRCE, site ESPE de la Charente, UP, procuration à Mme RENARD ;
- Mme Isabelle SUEUR, Vice-présidente CEVU, université de La Rochelle, procuration à M. MOTILLON ;
- M. Philippe PEAUD, PRCE, site ESPE de la Vienne, UP, procuration à M. BOUCHAND ;
- M. François GEOFFRIAU, Assesseur pédagogique du Pôle Sciences et Technologie, université de La Rochelle, procuration à M. MOTILLON ;
- M. Denis GALLETEAUX, Assesseur pédagogique de FSS, procuration à M. FERREIRA.

Membres invités :

- Mme Marie SOULISSE, Directrice du site ESPE des Deux-Sèvres ;
- M. Jean-Marie MESLIER, Directeur du site ESPE de la Charente ;
- M. Philippe DEVAUX, Directeur du site ESPE de la Vienne ;
- M. Christophe COSTA, Responsable des services administratifs de l'ESPE.

Point 1 : Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'école du 17 décembre 2013 matin et après-midi :

Mme DIAZ précise que le nombre de présents à la séance du matin était de 23 et non de 22.

M. le Président répond que la modification sera apportée.

Mme RENARD déclare qu'il avait été convenu que la question de la recherche et de son financement avait été abordée lors de la précédente séance mais que cela n'apparaît pas au procès-verbal.

M. le Président répond que la phrase suivante sera ajoutée : « Lorsque le budget sera à discuter, un point sur la recherche devra être abordé ».

M. le Président soumet les procès-verbaux au vote.

Nombre de votants : 25

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité, sous réserve des modifications.

M. BOUCHAND se propose d'être secrétaire adjoint de séance.

Point 2 : Informations diverses :

- M. le Président annonce que le conseil d'école est désormais complet depuis la nomination du représentant du Conseil régional. Il s'agit de Mme MARMIN. Il précise que les directeurs des sites de Niort, Angoulême et Poitiers sont présents, comme le prévoient les statuts. Il informe le Conseil de la nomination officielle de Mario COTTRON à la direction de l'ESPE.

- M. le Président informe le Conseil qu'un module de formation destiné aux équipes dirigeantes des ESPE s'est tenu à l'ESENESR les 3 et 4 février, en présence des deux ministres. Mario COTTRON précise que d'autres modules sont prévus et que l'objectif de ces formations est de créer une communauté des ESPE.

Mme PELLEGRIN précise que le prochain module sera consacré à l'organisation de la rentrée, notamment aux questions budgétaires.

M. COTTRON informe le Conseil de la mise en place d'un réseau des ESPE dont l'objectif n'est pas la reconduction de la conférence des directeurs des IUFM. Ce réseau sera une force de proposition pour les tutelles.

M. le Président annonce qu'une rencontre entre les présidents des ESPE devrait se tenir au mois de mars.

- M. le Président évoque la question relative au budget 2014 de l'université de Poitiers. Il n'a pas été voté par le conseil d'administration lors de sa séance du 24 janvier. Il sera de nouveau soumis au vote le 21 février avec une diminution de l'enveloppe de fonctionnement. Toutes les composantes sont impactées, l'ESPE contribuera à hauteur de 11 134€, sur un total de 290 000€.

M. COSTA ajoute que ce montant a été déterminé par les services centraux à partir des dépenses 2012 de chaque composante sur différents secteurs dont les titres de transport, les affranchissements, la reprographie... Il précise par ailleurs que cette diminution ne devrait pas entraîner une dégradation de la qualité des prestations dans la mesure où des pistes d'optimisation de la dépense ont été données.

M. le Président soumet la modification du budget au vote.

Nombre de votants : 25

La modification du budget est adoptée à l'unanimité.

- M. COTTRON annonce que la DIFOR demande aux composantes de donner pour le 15 février la liste des nouveaux DU qui seront proposés à la prochaine rentrée. Une réunion s'est tenue le 6 février à l'ESPE entre enseignants et l'équipe de direction. Les débats ont été centrés principalement sur les reçus-collés. Il sera proposé à ces étudiants titulaires du M1 mais non reçus au concours de s'inscrire en M2 après lettre de motivation et entretien. L'inscription ne sera donc pas automatique.

Mlle TALLET demande ce qui sera proposé à ceux qui ne pourront aller en M2.

M. COTTRON répond qu'ils pourront s'inscrire à un DU de préparation aux concours. Il ajoute que les DU étant autofinancés, le montant de l'inscription sera déterminé à partir du nombre d'inscrits. Par ailleurs les étudiants inscrits en DU perdent leur droit aux bourses.

M. MARCHIVE précise que le DU ne pose pas de problème pour les PE. En revanche, si à l'avenir des PLC engagés dans le MEEF ne pouvaient pas passer en M2, on risquerait d'avoir un désengagement des PLC sur le

M1 MEEF pour rester sur un M1 purement disciplinaire dans la mesure où ils pourraient quand même passer le concours.

M. COTTRON répond que le concours devrait évoluer fortement. Quelqu'un qui aurait fait un M1 disciplinaire devrait avoir plus de mal à avoir le concours compte tenu du fait que les épreuves orales beaucoup plus professionnelles auront un coefficient double de celui des épreuves écrites. Par ailleurs, on ne peut pas appliquer des règles différentes entre le MEEF 1^{er} et 2^d degré. Normalement, tout master a la possibilité de sélectionner entre le M1 et le M2.

M. le Président ajoute que c'est un problème récurrent. A partir du moment où on ne sélectionne pas en M1, on retombe sur la sélection qui existait par le passé pour continuer en DESS ou DEA.

Mme DIAZ demande que les critères applicables d'admission en M2 des étudiants non admissibles soient connus assez tôt pour en informer les étudiants et les examinateurs. Elle souhaite savoir par ailleurs si la demande d'ouverture des DU pour la rentrée prochaine a déjà été transmise à la DIFOR.

M. COTTRON répond qu'elle sera transmise à l'issue du CE concernant l'offre portée par l'ESPE. Les demandes relatives aux cursus portés par les autres composantes doivent être remontées par ces dernières.

M. MOTILLON estime qu'il faut s'assurer des motivations des étudiants non admissibles avant de les accepter en M2 car ils risquent de perdre deux ans au lieu de un.

M. MBAYE précise que le CNED est en mesure de proposer une offre de formation pour les non reçus au concours.

M. FERREIRA précise qu'en Lettres et Langues, les DU MEEF sont portés par la composante. Le responsable du DU transmettra le dossier à la DIFOR. Pour le 15 février, ce sont les intentions d'ouverture et non les dossiers constitués.

M. BIOLLEY précise que les DU 2^d degré doivent être constitués et cadrés en partenariat avec l'ESPE avant transmission à la DIFOR. Par ailleurs l'offre de ces DU sera mutualisée avec celle des M1 MEEF. Ils seront restreints aux étudiants qui étaient en M1 à l'ESPE. Enfin, pour suivre les recommandations du Ministère, ces étudiants non admis ne pourront s'inscrire en DU qu'une seule fois.

M. COTTRON ajoute que le cadrage évoqué pour l'université de Poitiers devra aussi prendre en compte la position de l'université de La Rochelle pour qu'il y ait une même offre entre les deux universités de l'académie

M. le Président soumet au vote la proposition de déclaration d'intention d'ouverture d'un DU pour les titulaires du M1 non admissibles. Le contenu de ce DU sera travaillé en commission et présenté lors d'un prochain CE. La proposition est adoptée à la majorité.

Point 3 : Règlement intérieur :

M. COSTA annonce que le projet présenté a été élaboré par un groupe de travail composé de cinq membres du CE : deux représentants des enseignants, un représentant des personnels non enseignants, un représentant des étudiants et un représentant de l'équipe de direction. Il mentionne également quelques erreurs sur le document et propose l'ajout de la phrase suivante à l'article 4 relatif aux liens entre le CE et les autres instances « Le CE peut demander au COSP ainsi qu'aux commissions consultatives sur lesquelles ce dernier s'appuie, de mener des travaux sur toute question utile à son champ de compétence ».

M. le Président précise qu'il faut faire apparaître que c'est au CE que les décisions sont prises et que le COSP peut présenter le résultat de ses travaux devant le CE. Il ajoute qu'il faudra aussi faire le lien entre le CE et le conseil stratégique.

Mme RENARD demande des précisions sur les chargés de mission mentionnés à l'article 20.

M. COTTRON répond que la constitution de l'équipe de direction n'est pas encore finalisée mais qu'il devrait y avoir par exemple un chargé de mission sur le numérique. Il sollicitera des collègues de l'ESPE mais aussi ceux du rectorat et de l'université de La Rochelle. Il précise qu'il n'y aura pas de recrutement mais que cela impactera malgré tout l'UB paie dans la mesure où cela impactera le référentiel des activités et générera des heures complémentaires.

M. BOUCHAND demande des explications sur l'article 4 qui mentionne qu'un membre élu de chaque collège du CE peut être présent au COSP avec voix consultative.

M. COSTA répond que c'était une volonté des membres du groupe de travail de faire le lien entre les deux instances mais qu'il était impossible de proposer à l'ensemble des membres du CE d'être présent au COSP. La solution trouvée présente l'avantage de satisfaire le souhait du groupe de travail tout en étant réaliste.

M. le Président ajoute que, le président du COSP étant membre du CE, il sera porteur de la voix de son instance.

Il soumet au vote le projet de règlement intérieur avec les modifications présentées.

Nombre de votants : 25

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Point 4 : Désignation des six personnalités extérieures par le CE :

M. COTTRON présente une liste de six femmes et six hommes dont il faudra choisir trois représentants de chaque sexe.

M. le Président précise que le COSP doit être ouvert sur l'extérieur.

M. le Président propose que chaque membre avec voix délibérative se prononce pour une liste de trois femmes et trois hommes. Les résultats du scrutin sont les suivants : arrivent en tête avec plus de la majorité des voix, pour les femmes Nelly CARCY, Josiane DEVEAUD et Lesley LEPAGE, pour les hommes Franck FAUQUEMBERGUE, Daniel GAONAC'H et Frédéric NEYRAT. Les voix sur les autres personnes étant très dispersées il est proposé de voter sur cette liste de six noms.

Nombre de votants : 25

Le CE adopte à l'unanimité ces six noms.

Point 5 : Présentation générale de l'ESPE :

M. COTTRON fait une présentation générale de l'ESPE. Il précise que l'école est habilitée pour quatre MEEF (le 1^{er} degré, le 2d degré, l'encadrement éducatif et la mention PIF). A cela s'ajoute le master IPHD, des DU dont le DU Rebond. Par ailleurs, l'ESPE gère la partie pro de seize parcours 2d degré.

L'ESPE école interne compte trois sites de formations (Poitiers, Niort et Angoulême). Actuellement, 544 étudiants sont inscrits ainsi que 326 dans les autres composantes pour le MEEF 2d degré.

85 enseignants participent à l'activité de l'ESPE ainsi que 120 vacataires. Enfin, l'école compte 39 personnels non enseignants.

Les activités de l'ESPE école interne en matière de recherche en éducation et formation et concernant les relations internationales, sont aussi présentées.

Point 6 : Questions diverses :

Mlle TALLET souhaite aborder la question relative aux périodes d'examen. Elle constate que les étudiants du site de Niort ont du rattraper les jours de présence sur le terrain non effectués du fait de la tenue simultanée d'examen alors que cela n'a pas été le cas dans les autres départements. Elle dit craindre que cette situation se renouvelle pour la période des examens.

M. DEVAUX précise que cette question a été posée aux représentants du recteur dans les départements mais qu'aucune réponse n'a été donnée à ce jour.

M. MARCHIVE ajoute qu'il doit y avoir harmonisation sur le plan académique mais qu'il risque d'y avoir des problèmes de remplacements.

Mme SOULISSE confirme la nécessité absolue d'équité.

M. COTTRON évoque une réunion avec les DSDEN vendredi 14 février, au cours de laquelle cette question sera abordée.

Mlle TALLET demande si les M2 non admis pourront s'inscrire en DU Préparation au concours.

M. COTTRON répond que oui, de façon à leur offrir une seconde chance. En revanche, ils ne pourront pas s'y inscrire qu'une fois.

M. BOUCHAND demande s'il sera bientôt possible de faire des commandes d'ouvrages malgré le non vote du budget 2014 de l'université de Poitiers.

M. COTTRON précise qu'il ne s'agit pas ici de dépenses récurrentes et qu'il faudra donc patienter jusqu'au prochain vote du budget lors du conseil d'administration du 21 février.

M. le Président clôt la séance à 17h15 en précisant que la prochaine séance se tiendra le lundi 14 avril à 14h30.

Le Président du conseil d'école

Le directeur de l'ESPE

Eric ESPERET

Mario COTTRON

Les secrétaires de séance

Christophe COSTA/Jacques BOUCHAND